



N° 79
Décembre
2018

AU GREZ

DE

L'INFO

www.grez-doiceau.be

LE JOURNAL DE LA COMMUNE À L' ATTENTION DE SES HABITANTS !

| Archennes | Biez | Bossut-Gottechain | Doiceau | Gastuche | Grez-Centre | Hèze | Néthen | Pécrot |

*Joyeuses fêtes
de fin d'année !*

SOMMAIRE

PAGE 2 :

QUELQUES CHIFFRES

PAGE 3 :

ÉDITO / COLLÈGE COMMUNAL

PAGE 4 :

DIVERS / PDCR

PAGE 5 :

ELECTIONS

PAGE 6 :

JEUNESSE

PAGE 7 :

INFORMATIONS PRATIQUES

PAGE 8 :

ENVIRONNEMENT

PAGE 9 :

ENERGIE

PAGE 10 :

LAÏCITÉ / DIVERS

PAGE 11 :

CULTURE

PAGE 12 :

AGENDA

Administration communale

Place Ernest Dubois 1
 (entrée principale rue du Pont au Lin)
 1390 Grez-Doiceau
 Tél.: 010/84.83.00
www.grez-doiceau.be
info@grez-doiceau.be

VOUS SOUHAITEZ PUBLIER UN ARTICLE ?

Votre article devra parvenir au service communication par courriel à info@grez-doiceau.be

au plus tard pour le **20 février 2019**

Le Collège communal se réserve le droit de ne pas publier les articles.



Editeur responsable :

Alain Clabots
 Bourgmestre

Place Ernest Dubois 1 à 1390 Grez-Doiceau

Copyright :

Freepik, Pixabay,
 Maison de la Laïcité Condorcet, Kiwanis.

Utilisation des médias sociaux par les villes et communes wallonnes en 2017*

POURQUOI LES VILLES ET COMMUNES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTES SUR LES MÉDIAS SOCIAUX ?



2 citoyens wallons sur 10 utilisent les médias sociaux comme source d'information pour l'actualité communale



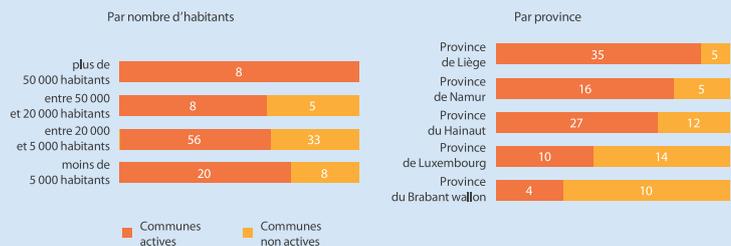
1 citoyen wallon sur 10 se dirige vers le site web de la commune**

alors que seulement

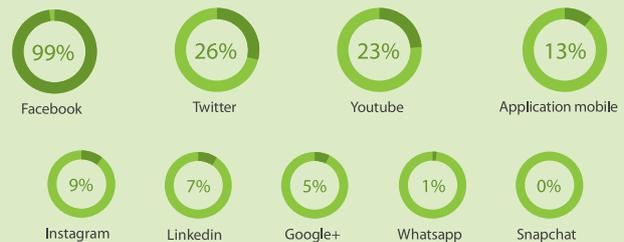
** Source : enquête sur la perception qu'ont les citoyens-usagers des villes et communes wallonnes.

QUELLES COMMUNES SONT ACTIVES SUR LES MÉDIAS SOCIAUX ?

92 communes actives et 46 communes non actives



QUELS SONT LES MÉDIAS SOCIAUX UTILISÉS ? Par les 92 communes actives



* Résumé des résultats d'une enquête réalisée par FuturoCité

Adaptation du réseau de boîtes aux lettres rouges.

Bpost adaptera son réseau de boîtes aux lettres rouges dans les prochains mois.

Pour plus d'informations : www.grez-doiceau.be/actualites



Éditorial

En cette fin d'année 2018, les choses se sont bousculées : troubles sociaux importants en France et en Belgique avec les gilets jaunes, l'épisode de la majorité minoritaire du gouvernement fédéral, mobilisation sans précédent pour notre climat...

Dans nos communes, ce sont les élections et l'installation de nouveaux Conseils qui ont marqué ces dernières semaines.

A Grez-Doiceau, les groupes « Avec vous », ECOLO et DÉFI Citoyens ont conclu un accord de majorité pour les années à venir. Les challenges à relever sont très nombreux. Nous marquerons, ensemble vous, citoyens, et nous, Conseil et Collège communaux, une rupture avec le passé. Allons de l'avant. Co-construisons le futur.

Mettons tout en œuvre et fédérons nos forces vives pour permettre à tous les Gréziens de mieux vivre dans le respect de leur environnement et de leurs valeurs.

Malgré les nouvelles et difficiles réalités matérielles et financières que nous découvrons depuis notre arrivée à la commune, tentons de faire aboutir les rêves de chacun, osons l'avenir.

Le personnel administratif et technique, le Conseil et Collège communaux vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et tout le meilleur pour 2019 : joie, santé, prospérité, plein épanouissement et bonheur.

Le Collège.

Présentation des nouveaux membres du Collège communal.



Alain Clabots, 64 ans
Bourgmestre, travaux, sécurité, enseignement, cultes



Julie Roméra, 26 ans
4^{ème} échevine, jeunesse, sports, tourisme, solidarité Nord-Sud



Laurent Francis, 40 ans
1^{er} échevin, budget et finances, développement territorial, logement, transition énergétique
+ *Mission de suivi de l'audit communal*



Caroline Theys, 35 ans
5^{ème} échevine, communication, développement rural, associations, culture, développement économique



Pascal Goergen, 55 ans
2^{ème} échevin, participation citoyenne, état civil et population, transition numérique et digitalisation, relations et partenariats internationaux



Benoit Magos, 56 ans
Président CPAS, affaires sociales, promotion de la santé, aînés, petite enfance



Marie Smets, 36 ans
3^{ème} échevine, mobilité, urbanisme, environnement, inondations, agriculture, bien-être animal



Nicolas Cordier, 38 ans
Hors collège
Président du Conseil
Coordinateur de la majorité

Nicolas Cordier sera désigné Président du Conseil le 27 décembre 2018 et Benoit Magos intégrera le Collège communal le lundi 7 janvier 2019 après avoir prêté serment en tant que Président du CPAS.

Myopathie du cheval et érable sycomore

Des cas de myopathie chez les chevaux ont été relevés dans notre commune. Si vous avez des prairies bordées d'érables sycomores ou si ces arbres sont présents à proximité, attention, ils peuvent produire des toxines mortelles chez le cheval dans certaines circonstances surtout au printemps et en automne. Si c'est le cas, veillez à protéger vos chevaux en les éloignant au maximum des zones à risque. Bien que la maladie soit assez rare, elle est fatale dans 75% des cas, nous lançons donc une campagne de prévention.

Conseils généraux :

- Portez une attention particulière à l'état des prés et à la présence éventuelle de plantules ou de samares (graines de l'érable).
- Complémentez en foin. Une faible

disponibilité de l'herbe au pré pourra être un facteur de risque supplémentaire en augmentant les chances d'ingestion des contaminants.

- Évitez de sortir les chevaux au pré en périodes pluvieuses ou venteuses.
- Nettoyez les abreuvoirs, favorisez l'eau de distribution et surveillez les éventuelles zones humides, mares et d'eau stagnante.
- Évitez de donner la ration à même le sol.
- Mettez une pierre à lécher.
- Si l'animal concerné partage le pré avec d'autres chevaux, il est aussi très important de prévenir les autres propriétaires du risque encouru.

Vous trouverez plus d'informations sur



le site communal www.grez-doiceau.be et auprès de l'administration :
Claudia Bouxain : 010/84 83 55
Pour plus d'informations :

<http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/maladie/>

<http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/signes-cliniques/>

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR)

Ensemble, construisons l'avenir de notre commune

L'Administration communale relance le PCDR et cherche des personnes pour compléter la Commission locale de Développement Rural (CLDR).

Mobilité, environnement, agriculture, emploi, logement, énergie, vie associative, patrimoine, cadre de vie... Votre avis nous intéresse !

Rejoignez la Commission locale et participez activement à la réalisation des 44 projets qui constituent le PCDR de Grez-Doiceau. A titre d'exemple citons l'aménagement de la Maison rurale, la maison de village de Gottechain ou encore la 6^{ème} édition de la Semaine du Bien-Vivre.

Infos : Caroline Theys

caroline.theys@grez-doiceau.be

www.pcdr.grez-doiceau.be

Date limite de remise de candidature : 21/ 01/2019





AVIS CONCERNANT L'INSCRIPTION DES CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE RÉSIDENT EN BELGIQUE COMME ÉLECTEURS POUR L'ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le dimanche **26 mai 2019**, les membres du Parlement européen seront élus dans les différents Etats membres de l'Union européenne.

Les ressortissants belges figurent automatiquement sur la liste des électeurs. Ils éliront les membres du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des Parlements de Communauté et de Région. Les ressortissants des autres Etats membres résidant en Belgique peuvent s'inscrire pour participer en Belgique aux élections pour le Parlement européen uniquement. Ils voteront pour des candidats figurant sur les listes belges. Dans ce cas, ces personnes ne pourront pas participer aux élections du Parlement européen dans leur pays d'origine. Pour être inscrit sur la liste des électeurs en Belgique, il faut introduire une demande en utilisant le formulaire en annexe.

Ce formulaire doit nécessairement être rentré à l'Administration communale pour le **28 février 2019** au plus tard, accompagné d'une photocopie du document d'identité du demandeur.

Attention : aucune demande ne pourra être introduite entre le **1^{er} mars 2019**, date de l'établissement de la liste des électeurs, et le **26 mai 2019**, date de l'élection. Après le **26 mai 2019**, l'introduction des demandes sera à nouveau autorisée en vue des élections européennes suivantes.

Pour pouvoir figurer sur la liste des électeurs, le demandeur doit remplir les conditions d'électorat suivantes :

- avoir la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (autre que la nationalité belge bien entendu) ;
- être inscrit au registre de population ou au registre des étrangers de la commune où il introduit sa demande ;
- avoir atteint l'âge de 18 ans au jour de l'élection ;
- ne pas être déchu de ses droits électoraux dans son Etat d'origine au jour de l'élection ;
- ne pas être exclu ou suspendu du droit électoral en Belgique au jour de l'élection.

REMARQUES IMPORTANTES :

- 1) **Les personnes qui n'auraient pas reçu le formulaire d'inscription par courrier, peuvent le trouver via le lien suivant www.grez-doiceau.be/actualites/formulaire-c1.pdf**
- 2) **L'agrément reçu lors d'une inscription antérieure reste valable** : en conséquence, **les citoyens européens qui se sont déjà inscrits précédemment** comme électeur aux élections du Parlement européen **ne doivent plus s'inscrire**. Ils feront automatiquement partie de la liste des électeurs pour les élections du 26 mai 2019 pour autant que les conditions d'électorat soient toujours remplies. Le vote est obligatoire en Belgique. Dès que la demande d'inscription est agréée, le citoyen est donc légalement tenu de participer au scrutin.
- 3) **Pour les ressortissants du Royaume-Uni** : si le « Brexit » intervient avant le 26 mai 2019 et que vous êtes inscrits pour voter en Belgique, votre inscription sera alors annulée car vous ne remplirez plus la condition de nationalité.

Lien utile : www.europeanelections.belgium.be

Site disponible dans les 24 langues officielles de l'UE

Plaines communales 2019

Appel à candidatures



Comme chaque année, nous souhaitons offrir aux enfants des plaines de Grez-Doiceau un service pédagogique et éducatif de qualité.

A cette fin, la commune recherche des animateurs **motivés,**

actifs et responsables ayant des compétences particulières dans le domaine de l'accueil des enfants :

- **Montrer un vif intérêt dans l'animation d'activités destinées à de jeunes enfants,**
- être capable de proposer des activités ludiques, créatives, culinaires, culturelles, sportives,... pour les enfants de 2,5 à 12 ans
- être responsable d'un groupe d'enfants

Conditions :

Avoir 17 ans minimum, être motivé(e), suivre ou avoir suivi un processus de formation d'animateur ou un parcours scolaire social, pédagogique (puériculture, animation, enseignement primaire ou préscolaire, éducation, sport,...).

A défaut, faire preuve d'un vif intérêt à l'égard des enfants !

N'hésite pas à rentrer ta candidature auprès de la coordinatrice des plaines :

Isabelle HARDY par mail isabelle.hardy@grez-doiceau.be

ou par courrier au n°4 chaussée de Jodoigne, 1390 Grez-Doiceau.

Renseignements au 010/84 83 24



ATTENTION !

Bientôt en vacances à l'étranger avec vos enfants de moins de 12 ans ?

N'oubliez pas de demander à TEMPS une KIDS-ID auprès de votre commune, celle-ci étant obligatoire lorsque vous quittez la Belgique !

Venez, accompagné de votre enfant, muni d'une bonne photo d'identité sur fond blanc, et de la somme de 7,90 €.

Un délai de 3 semaines est nécessaire à la fabrication de la Kids-ID.

RAMASSAGE DES SAPINS

La Commune de Grez-Doiceau vous propose de ramasser gratuitement votre sapin de Noël après les fêtes.

Ces ramassages seront organisés dans les différents villages, à partir de 8H00, comme suit :

- le jeudi 10 janvier 2019 : Doiceau, Gastuche et toute la chaussée de Wavre ;
- le vendredi 11 janvier 2019 : Bercuit et Grez-centre ;
- le lundi 14 janvier 2019 : Archennes et Pécrot ;
- le mardi 15 janvier 2019 : Biez, Cocrou, Morsaint, Royenne, Fontenelle et Hèze ;
- le mercredi 16 janvier 2019 : Bossut et Gottechain ;
- le jeudi 17 janvier 2019 : Nethen

Attention : nous vous rappelons que seuls les sapins répondant aux critères ci-dessous seront acceptés et collectés :

- Sapins naturels, avec ou sans racines ;
- Le sapin ne pourra en aucun cas être emballé ;
- Les décorations, pots, croix de bois ou tout autre support devront être préalablement enlevés.

Infos et contact :

Anne-Laure Henne – 010/84 83 54
ou Annlise Tabary – 010/84 83 53

Informations pratiques en cas de délestage électrique

L'hiver est à nos portes et avec l'hiver ce sont aussi les craintes de pénurie électrique qui reviennent.

Il n'appartient pas à la Commune de déterminer si ces craintes sont justifiées ou non. Elles doivent en tous les cas être prises très au sérieux.

Il peut arriver que la consommation d'électricité risque de dépasser la production ; le système tout entier est alors menacé d'être en déséquilibre et cela peut mener à un black-out, tout le système étant alors hors d'état de fonctionner.

Pour éviter cette panne générale qui affecterait l'ensemble du pays et de ses installations, les autorités fédérales ont élaboré un plan de délestage visant à mettre hors circuit une partie des installations de distribution de l'électricité pour une durée limitée, le temps de permettre que l'équilibre global du système soit assuré. Sur le site <https://www.ores.be/particuliers-et-professionnels/plan-delestage>, vous pouvez vérifier si votre rue fait partie de ce plan de délestage, vous pouvez également vous inscrire afin d'être prévenu par SMS si le plan de délestage est sur le point d'être activé.

En principe, l'activation du plan de délestage fera l'objet d'une large communication préalable au plus tôt 7 jours avant sa mise œuvre, avec une confirmation le jour précédent.

Nous n'en arriverons peut-être pas là : en cas de risque, nous pouvons tous tenter de réduire nos consommations. **S'il fallait malgré tout être confronté à une pénurie d'électricité, sachez que la Commune de Grez-Doiceau sera à vos côtés : une permanence sera assurée à la Maison communale, place Ernest Dubois 1**, en vue d'effectuer les communications nécessaires vers les services d'urgence (via une radio Astrid si la téléphonie ne fonctionne plus). Un point de contact médical sera aussi instauré en vue soit de soigner les petits bobos, soit d'orienter les personnes dans le besoin vers l'aide la plus adaptée.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale (010/84.83.11).

N'hésitez pas à vous enquérir non plus de vos voisins qui pourraient être plus fragiles (personnes âgées isolées, ...) à chaque fois que les circonstances le réclament.

Enfin les personnes électro-dépendantes, notamment pour raisons médicales, sont invitées à se faire connaître auprès de l'administration, de préférence par téléphone au 010/84 83 21

RECOMMANDATIONS AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS CONCERNÉS PAR DES ÉPICÉAS SCOLYTÉS SUR LEURS PARCELLES

(communiqué de l'Office Economique Wallon du bois)

La chaleur et la sécheresse de cet été ont entraîné une prolifération d'insectes ravageurs des épicéas : les scolytes (« Ips typographe »). Seul l'épicéa y est sensible et les arbres attaqués meurent rapidement.

Pour tenter de juguler cette épidémie et de réduire ses conséquences économiques, il est indispensable d'évacuer les arbres atteints car chaque épicéa contaminé est susceptible de produire une génération de milliers d'individus qui s'attaqueront à plusieurs arbres voisins ou plus éloignés.

L'évacuation des épicéas scolytés est une obligation légale. Les recommandations qui suivent ont pour but d'aider les propriétaires forestiers privés concernés.

1. Pour identifier rapidement les épicéas attaqués par les scolytes, à savoir ceux qui présentent un ou plusieurs des symptômes suivants :
 - Trous de perforation sur l'écorce avec expulsion de sciure et éventuellement écoulement de résine
 - Jaunissement / roussissement des aiguilles, ou perte brutale des aiguilles
 - Décollement ou perte de fragments d'écorces
2. Les arbres présentant au moins un de ces symptômes doivent être évacués avant le 31 mars 2019.
3. Les épicéas morts avant le printemps 2018 et ayant perdu toute leur écorce ne sont plus considérés comme contaminants. Leur évacuation n'est donc pas prioritaire.
4. Dans les parcelles concernées, toute coupe portant à la fois sur des arbres scolytés et des arbres sains doit être mûrement réfléchie. Il faut savoir que les arbres touchés perdent une part significative de leur valeur commerciale. Des professionnels sont à la disposition des propriétaires pour les aider à prendre ces décisions.
5. Les propriétaires concernés par des coupes d'épicéas scolytés sont invités à prendre contact avec l'un des organismes suivants :
 - les experts forestiers : <http://www.experts-forestiers.be/>
 - les techniciens forestiers indépendants, entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants forestiers : www.entreprisesforestieres.be et www.confederationbois.be.
 - la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, qui coordonne des travaux groupés d'exploitation d'arbres scolytés dans certaines régions : www.capfp.be

6. Avant de procéder à une coupe, il est conseillé de prendre des photos et de rassembler toutes les autres pièces décrivant les lots de bois concernés.
7. Des informations techniques ou juridiques sur les arbres scolytés peuvent aussi être obtenues auprès des structures d'accompagnement de la forêt privée :
 - **NTF (Nature, Terres et Forêts)** : Association représentative des propriétaires ruraux de Wallonie www.ntf.be – info@ntf.be
 - **SRFB (Société Royale Forestière De Belgique)** : Association d'information et de formation pour les propriétaires forestiers privés www.srfb.be – info@srfb-kbbm.be
 - **CAPFP (Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée)** : Service d'accompagnement pour les petites forêts privées de moins de 5 hectares www.capfp.be – info@capfp.be
8. Vu l'ampleur du phénomène, une vigilance particulière devra être consacrée aux foyers de scolytés au printemps 2019 pour mieux contrôler l'apparition éventuelle de nouveaux cas. Cette recommandation reste de mise même après l'évacuation des bois scolytés cet hiver.

Vous retrouverez également une note technique rédigée par l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts résumant les bonnes pratiques pour gérer au mieux ce ravageur à l'adresse suivante : <http://owsf.environnement.wallonie.be>



Energie : l'Administration communale, de Grez-Doiceau peut-elle mieux faire ?



Alors que la COP21 a permis l'accord de Paris, la COP24 vient de se terminer à Katowice.

Et à Grez-Doiceau, au sein de l'administration communale, où en sommes-nous au niveau de notre consommation énergétique ?

Après les bons chiffres de l'année 2017 en matière d'économie d'énergie (-11 % par rapport à 2013 année de référence, début de la comptabilité énergétique et entrée en fonction du dernier conseiller en énergie en 2014), où en sommes-nous fin septembre 2018 ?

Rappelons pour commencer nos 3 gros consommateurs :

- l'éclairage public : 36% de la consommation totale de la commune ;
- l'électricité + chauffage des bâtiments communaux : 38% ;
- les véhicules communaux : 26%.

Si les consommations électriques, de gaz et de mazout des bâtiments enregistrent encore une légère baisse par rapport à la même période de l'an dernier, l'éclairage public et la consommation des véhicules communaux enregistrent un statu quo. Le 4^{ème} trimestre sera donc crucial pour le bilan 2018.

A quoi peut-on s'attendre pour 2019 et les années suivantes ?

Nos 2 gros consommateurs d'énergie que sont l'éclairage public et les véhicules représentent, comme on l'a vu plus haut, à eux seuls plus de 60 % de l'énergie consommée. S'il est prévu dans les prochaines années qu'ORES passe à la technologie LED pour l'éclairage public ce qui permettra une belle économie, la problématique de la consommation des véhicules reste entière.

Lentement mais sûrement, la situation évolue à Grez-Doiceau avec à la clé, une diminution de la pollution mais aussi des économies financières.

Le service énergie communal va bien entendu intensifier sa démarche afin d'atteindre l'objectif des 27 % de renouvelable à l'horizon 2030 imposé par la Commission Européenne.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le conseiller en énergie soit au 010/84 83 57 les mardi et mercredi soit par courriel à energie@grez-doiceau.be

ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier d'une allocation de chauffage sous certaines conditions :

Première catégorie :

Être, au 1er septembre 2018, bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité (**statut BIM**) ET que le montant **annuel des revenus** bruts de votre ménage ne dépasse pas **18.730,66€**, majoré de **3.467,55€ par personne à charge**. Par personne à charge, il faut entendre tout membre du ménage qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 3.200 € (hors allocations familiales et pensions alimentaires).

Deuxième catégorie :

Disposer au 1er septembre 2018 d'un montant **annuel des revenus** imposables bruts inférieur ou égal à **18.730,66€**, majoré de **3.467,55 € par personne à charge**. Par personne à charge, il faut entendre tout membre du ménage qui dispose de revenus annuels nets inférieurs à 3.200 € (hors allocations familiales et pensions alimentaires).

Troisième catégorie :

Être bénéficiaire d'une **médiation de dettes** non judiciaire ou avoir été admis en **règlement collectif de dettes ET** être dans **l'impossibilité de payer** votre facture de chauffage.

Permanences d'information :

Les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h à l'Espace Social
Chaussée de Jodoigne, 4 à Grez-Doiceau
Service social : 010/84 80 86 ou 010/84 83 26



La Maison de la Laïcité Condorcet

La Maison de la Laïcité Condorcet - Pensée Libre de la Néthen asbl est une association membre du Centre d'Action Laïque (CAL).

La Maison de la Laïcité Condorcet est un lieu de rencontres et d'informations où chacun peut côtoyer, dans une très grande liberté de pensée, les groupes d'individus les plus divers, lors d'expositions, d'ateliers, de conférences, de représentations théâtrales, de fêtes et de cérémonies diverses. Elle est ouverte à tous dans le respect des personnes et des convictions philosophiques de chacun.

Qu'est-ce que LA LAÏCITE ?

Extrait du discours de H. Bartolomeeusen, Président du Centre d'Action laïque, Juin 2018 :

« **La laïcité** c'est le **principe humaniste**, et donc universel, qui **fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du Pouvoir civil et démocratique dégage de toute ingérence religieuse**. En somme, **le principe de laïcité oblige l'Etat de Droit à assurer l'égalité, la solidarité, et l'émancipation par la diffusion et le partage des savoirs ainsi que par l'exercice du libre examen**. Alors, lorsque l'on parle de libertés, de quelles libertés s'agit-il ? Et bien il s'agit principalement et essentiellement de **la liberté de pensée, de la liberté de conscience, de la liberté d'expression**, de leur corollaire : la liberté d'examen, mais également de **la liberté religieuse**. **La liberté religieuse s'entend bien sûr, non pas comme une sorte de zone de non droit, de droit à l'autonomie des religions vis-à-vis des citoyens, mais au contraire comme la possibilité pour chacun et chacune d'avoir une religion, de changer de religion, ou de n'en avoir aucune...** » <https://www.youtube.com/watch?v=5B7oqhbHN9A>

Si vous souhaitez des informations concernant l'organisation de cérémonies laïques (parrainage, mariage, famille recomposée et funérailles), n'hésitez pas à nous contacter.

La Maison de la Laïcité Condorcet

Av du Centenaire, 20 à 1320 Beauvechain

Contact : info@maison-condorcet.be ou 010/24 80 91

Page Facebook : <https://www.facebook.com/MLCPLN/>



Feux d'artifices, ne gâchez pas votre fête

Les fêtes de fin d'année approchent et sont l'occasion de partager un bon moment en famille ou avec des amis.

Attention cependant pour tirer un feu d'artifice, il est nécessaire de demander une autorisation préalable à votre commune comprenant les informations suivantes : votre localisation et les mesures de sécurité prises par vos soins et une proposition d'information à diffuser à vos voisins pour que votre soirée ne se transforme pas en un véritable cauchemar.

Brûlures, cécités, ... chaque année de trop nombreuses personnes sont victimes d'accidents aux séquelles parfois irréversibles. Les animaux domestiques, - mais également sauvages -, sont aussi fortement perturbés et sensibles aux intonations intermittentes des coups de canons.

Veillez donc à garder les animaux à l'intérieur dans une pièce sécurisé avec un fond sonore musical de manière à les protéger.

Pour plus d'informations :

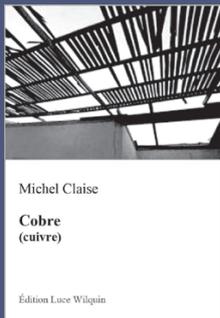
www.grez-doiceau.be/actualites/feux-artifice.pdf

Le Goût des lettres - Rencontre culino-littéraire avec Michel CLAISE autour de son nouveau roman : « *Cobre (cuivre)* »

Quand : le vendredi 18 janvier à 19h00

Où : à l'Espace culturel à Nethen

Michel Claise est juge d'instruction spécialisé dans la criminalité en col blanc.
Il publie son huitième roman «Cobre», une intrigue policière basée sur des faits réels.



Santiago, 11 septembre 1973. La junte militaire renverse le gouvernement démocratiquement élu et investit le palais de la *Moneda* où le Président Allende vient de se suicider. Cette page parmi les plus noires de l'Histoire du Chili marque le début du nouveau roman de Michel Claise. C'est aussi pour Jorge Correa, un jeune attaché de presse protégé par Allende, le point de départ d'une odysée initiatique à plus d'un égard.

La rencontre sera animée par Eric Brucher, écrivain

Surprise culinaire inspirée par l'œuvre - Prix : 14 €

Réservation indispensable - 010/86 64 04 ou ccvn@reservations.be

Une collaboration entre la Bibliothèque communale de Grez-Doiceau, le Centre culturel de la vallée de la Nethen et de la Maison du Conte et de la Littérature du BW

Les bibliothèques sont accessibles chaque semaine

Mercredi de 15 à 17 heures – Grez-Doiceau / Maison communale

Vendredi de 16 à 18 heures – Nethen / Espace culturel – 010.88.12.06

Samedi de 10 à 12 heures – Nethen / Espace culturel

Catalogue en ligne accessible via le site www.grez-doiceau.be/culture/bibliothèques

Geneviève Nadrin Tél. 010/84 83 22 ou 010/88 12 06 - bibliotheque@grez-doiceau.be



Place aux livres fait halte à Grez-Doiceau (ancien service du bibliobus repris par la Province)

Où et Quand ?

- Grez-Doiceau (Chaussée de Wavre, 203C, parking du magasin Picla) : 11h30-13h30
- Archennes (Rue des Moulins, 10, Maison Coulemont) : 14h00 à 15h00

Prochaines dates :

30/01/2019, 13/03/2019, 24/04/2019, 05/06/2019, 17/07/2019, 28/08/2019.

Infos : bibliotheque@grez-doiceau.be – 010/84 83 22

<https://www.placeauxlivres.org/le-calendrier/des-particuliers.html>

24 décembre

Veillée et Messe de Noël à Pécrot

Bertrand Dubois
bertrand_dubois@hotmail.com

10 janvier

Univers Soul – Yoga du rire

École de clown – Place G. Baugniet, 1
tribalmambospirit@gmail.com

12 janvier

Drink du Nouvel An

Conseil des Aînés
Espace Culturel de Nethen
010/84 64 10
Ou 0475/70 47 97

12 janvier

Repair Café

Rue du Beau Site.
Danielle Rouffart-Stroobants
010/84 02 10

18 janvier

Le Goût des lettres

Rencontre culino-littéraire
avec Michel CLAUSE autour de son nouveau roman :
« Cobre (cuivre) »
010/86 64 04

25 janvier

Assemblée générale

Asbl Pécrot Demain
Béatrice Denis
beatricedenisdebrock@gmail.com

28 et 29 janvier

Au Grez de la Toile

Formation « Gérer ses e-mails »
Rue du Chaufour, 23
augrezdelatoile@gmail.com
010/24 35 89

30 janvier

Place aux livres

Grez-Doiceau (Chaussée de Wavre, 203C, parking du magasin Picla) : 11h30-13h30
Archennes (Rue des Moulins, 10, Maison Coulemont) :
14h00 à 15h00
bibliotheque@grez-doiceau.be
010/84 83 22

2 février

L'Ecole Saint Jean Baptiste vous invite à vivre un moment en famille

010/86 64 56
info@ecolenethen.be

4 et 5 février

Au Grez de la Toile

Formation « L'informatique en toute sécurité ! »
Rue du Chaufour, 23
augrezdelatoile@gmail.com
010/24 35 89

10 février 2019 à 16h

Concert de piano lauréat du concours EPTA

Espace culturel à Néthen
Geneviève Nadrin 010/84 83 22

14 février

Univers Soul – Jam Session

École de clown – Place G. Baugniet, 1
tribalmambospirit@gmail.com

16 février

Repair Café

Rue du Beau Site.
Danielle Rouffart-Stroobants
010/84 02 10

18, 19 et 25 février

Au Grez de la Toile

Formation « Tablette numérique & smartphone »
Rue du Chaufour, 23
augrezdelatoile@gmail.com
010/24 35 89

24 février 2019

Carnaval à Néthen

Amis de Néthen
Geneviève Nadrin 0476/86 61 20

13 mars

Place aux livres

Grez-Doiceau (Chaussée de Wavre, 203C, parking du magasin Picla) : 11h30-13h30
Archennes (Rue des Moulins, 10, Maison Coulemont) :
14h00 à 15h00
bibliotheque@grez-doiceau.be
010/84 83 22

16 mars

Repair Café

Rue du Beau Site.
Danielle Rouffart-Stroobants
010/84 02 10

22 mars 2019 à 19h

Le Goût des lettres

Rencontre culino-littéraire avec Vincent Tholomé
Espace culturel à Néthen
reservations@ccvn.be

PÉCROT



**VEILLÉE ET MESSE
DE NOËL**

**Lundi 24 décembre 2018
à 18 H**

**Animée par la Chorale
du dimanche et l'organiste.
A l'issue de la messe, nous
partagerons le verre de l'Amitié.**



LES 24H DE GREZ

**Samedi 16 mars 2019 dès 9h
Dimanche 17 mars 2019 de 9h à 18h
Ecole Saint-Joseph-aux-Champs**

Les membres du Kiwanis de Grez-Doiceau ont le plaisir de vous inviter à la 14^{ème} édition des 24 heures de Grez qu'ils organisent sur une reproduction miniature du circuit de Spa-Francorchamps. Pendant tout le week-end, petits et grands pourront piloter des bolides miniatures sur ce fabuleux circuit « 6 pistes » de 72 mètres construit à l'échelle 1/100^{ème}. Si vous avez entre 5 et 95 ans, ce circuit est pour vous ! La vidéo visible sur notre site www.kiwanis-grez.be/Page/10977 vous en convaincra. Des prix récompenseront les meilleurs pilotes de chaque catégorie d'âge tout au long du week-end. Des circuits « mini » (2 pistes) et « midi » (4 pistes) seront également disponibles, pour le plaisir des plus petits et pour les entraînements.

**Informations complètes sur le site
www.kiwanis-grez.be
ou auprès de Jacques Gorissen au 010/84.10.70**